

Article 21 du Règlement

une inflation annuelle de 4,2 p. 100, le budget de 1984 aurait dû être augmenté de 37 millions en 1985 et de 38 millions en 1986, ce qui l'aurait porté à 962 millions de dollars. A une époque où les Canadiens s'attendent que le gouvernement intervienne plus vigoureusement dans les questions environnementales, le ministère de l'Environnement est victime depuis deux ans de l'inflation et les programmes de réduction du déficit mis en oeuvre par le gouvernement lui ont fait perdre en tout et pour tout quelque 217 millions de dollars.

Le 10 octobre 1986, le ministre de l'Environnement (M. McMillan) a déclaré à la Chambre des communes, comme en témoigne la page 289 du *hansard*, ce qui suit:

Et même que, au lieu de sabrer dans le budget de ce service, le gouvernement l'a en fait augmenté.

Comment le ministre peut-il affirmer pareille chose ? Comment peut-il prétendre . . .

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Je donne la parole au député de Matapédia—Matane (M. Joncas).

* * *

[Français]

LA CIRCONSCRIPTION DE MATAPÉDIA—MATANE

LA PROPOSITION DE REDÉCOUPAGE DE LA CARTE ÉLECTORALE

M. Jean-Luc Joncas (Matapédia—Matane): Monsieur le Président, si vous me le permettez, j'aimerais signaler à la Chambre que la proposition de redécoupage de la carte électorale pour la circonscription de Matapédia—Matane, que je représente, constitue pour la population concernée un geste pas très sérieux, ni plus réfléchi.

Bien entendu, il ne s'agit que d'une proposition, monsieur le Président. Néanmoins, avant qu'elle ne prenne un caractère plus formel et impératif, la matière grise qui en est l'auteur aurait intérêt à repenser sa chirurgie parce qu'au moment présent il s'agit de toute évidence d'un «charcutage géographique» sans précédent pour les localités que l'on y invite comme pour celles qui y sont plutôt brutalement expulsées.

Donc, le moins que je puisse souhaiter, monsieur le Président, c'est que lors de la prochaine étape décisionnelle, on fasse un exercice de gros bon sens à ce chapitre; sans être une marque évidente de respect, les gens y verraient à tout le moins une preuve manifeste de courtoisie et d'intelligence.

* * *

[Traduction]

LES FINANCES

LE NON-PAIEMENT DE L'IMPÔT SUR LE REVENU PAR LA SOCIÉTÉ SCOTT PAPER

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, il est urgent d'instaurer une fiscalité juste et équitable pour tous au Canada, comme le prouve le cas de la société *Scott Paper* qui reçoit aujourd'hui la palme des entreprises non imposées. C'est la cinquième entreprise en autant de jours à recevoir pareil honneur. Elle s'est ainsi signalée parce que les mesures fiscales des gouvernements libéraux et conservateurs successifs lui ont permis de ne payer aucun impôt et même de bénéficier de

dégrèvements fiscaux en 1982, 1983 et 1984 sur des profits supérieurs à 28 millions de dollars.

Si notre système fiscal avait été juste et que *Scott Paper* avait dû verser au fisc 25 p. 100 de ses profits de 28 millions de dollars, les Canadiens ordinaires auraient payé 7 millions de dollars de moins en impôts. Nous demandons au gouvernement conservateur d'entreprendre immédiatement une véritable réforme de notre fiscalité.

* * *

● (1110)

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

L'IMPOSITION D'UN DROIT AMÉRICAIN SUR LE BOIS DE CONSTRUCTION CANADIEN

M. Ross Belsher (Fraser Valley-Est): Monsieur le Président, il y a quatre mois, les entreprises forestières canadiennes se sont vu imposer pour cinq ans par les États-Unis des droits de 35 p. 100 sur les bardeaux de cèdre. Dans l'ensemble, cependant, l'industrie a réussi à s'adapter à cette déplorable barrière commerciale et se remet de l'épreuve. L'annonce faite hier d'un droit de 15 p. 100 sur le bois de construction représente un abus flagrant par les États-Unis de leur pouvoir d'imposer des droits compensateurs en vertu de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce. Cette soi-disant «victoire» des producteurs de bois de construction américains compromet sérieusement les principes dont dépend la prospérité de tous.

Il y a trois ans, le Canada avait été accusé de concurrence déloyale dans le secteur du bois de construction et avait gagné sa cause devant le même tribunal américain. On nous lance aujourd'hui un défi qui ne saurait rester sans réponse. Plus que jamais, la mesure d'hier démontre que les dirigeants politiques sont impuissants à freiner le processus enclenché par les industries qui réclament la limitation des importations en vertu du droit commercial des États-Unis. C'est pourquoi il est si important que nous poursuivions nos négociations commerciales bilatérales avec ce pays. On ne peut qu'espérer que ces négociations continuent et que l'on en vienne à un accord satisfaisant.

* * *

LE MULTICULTURALISME

ON CRITIQUE LES POLITIQUES DU GOUVERNEMENT

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, les Canadiens ont eu droit à un aperçu de la vraie politique du gouvernement conservateur en matière de multiculturalisme et d'immigration. Dans deux rapports qui ont fait l'objet de fuites, l'un préparé par des députés conservateurs de Toronto et l'autre par le vice-président du Conseil canadien du multiculturalisme, on trouve des tentatives partisans scandaleuses visant à manipuler ces programmes à l'avantage politique du parti conservateur. Il s'agit là d'un étalage immoral et désinvolte de l'indifférence des conservateurs qui donne raison à bon nombre de Canadiens, ceux notamment qui font partie de la collectivité multiculturelle du Canada, d'entretenir une